

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 24 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 02/04/2026

Date de publication : 10/04/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Jérôme PICARD, Clément ROUSSEAUX, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAUT, Martine SALLARD, Jean-Yves ANGER, Gérard TARDIF, Anne JACQUEMAIRE

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Claire PEYROTTE (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Jérémy FRANCOIS (pouvoir à Sophie RIBAUT), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Gérard TARDIF)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER



AFFAIRE 2026.020 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DESIGNE, au sein du conseil municipal les membres qui représenteront la commune de QUEVERT et siégeront à ce titre au sein des associations, organismes extérieurs et syndicats listés ci-dessous :

Associations / Organismes extérieurs	Délégué titulaire	Délégué suppléant
PNR Rance-Côte d'Emeraude	Alain BLOT	Antoine DEGUEN
ARIC	Nadège GOUY	
CLSPD	Eric YGER	
Mission locale du Pays de Dinan	Mélanie DEQUÉ	
Association « La Chamaille »	Mélanie DEQUÉ	Clément ROUSSEAUX
Correspondant défense	Nathalie BONNOUVRIER	
Référent à la sécurité routière	Eric YGER	
Correspondant incendie et secours	Jean-Michel WILMET	
CNAS	Françoise LÉOST-TRÉMEL	

Syndicat départemental d'énergie : représentation

Toutes les communes et EPCI du département sont membres du Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22), qui agit dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie et, plus récemment, sur divers domaines de l'énergie.

Son organe exécutif est composé d'élus issus des désignations par les communes et les EPCI.

Théoriquement

Chaque commune composant les collèges désigne un représentant et un suppléant par tranche commencée de 5 000 habitants, sans que le nombre total de représentants d'une commune puisse dépasser 5 titulaires et 5 suppléants. Ainsi, la commune de QUEVERT, rattachée au collège de DINAN, doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 portant modification des statuts du SDE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DESIGNE Philippe LANDURÉ représentant titulaire et Jean-Michel WILMET suppléant du collège de DINAN au sein du Syndicat départemental d'énergie.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

